

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Inauguration du siège social. — Maréchal Maunoury. — Pension de reversibilité. — Épaules et hanches désarticulées. — Contribution des Amis des Soldats Aveugles pour nos maisons. — La téléphonie sans fil à la portée de tous.

Notes et Informations

Groupement des officiers mutilés. — Exposition de Gand. — Du journal *Touche-à-Tout*. — Aux brosiers du Nord. — Aux violoncellistes. — Aux amateurs de bon vin. — Ventes.

Chronique de l'U. A. G.

Entres nous. — Procès-verbal des séances du C. A. des 17 février et 30 mars. — Départementale des Vosges. — Lettres de camarades. — Légion d'honneur. — Liste des camarades par département. — Magasin.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

80/1604

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, sénateur des Basses-Pyrénées ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER.
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY, député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, député ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^o HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. VALLON ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Inauguration du Siège social

L'inauguration de notre Siège social a eu lieu le 19 avril en présence du Président de la République que Mme Millerand avait bien voulu accompagner, des ministres Maginot et Strauss, ainsi que de hautes personnalités.

Dans la grande salle du rez-de-chaussée a eu lieu la réception. Le président de l'Union des Aveugles de Guerre a donné la parole à Mme Louis Deschamps, Présidente du Comité d'Aide qui a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Président,

« Aucun honneur ne pouvait nous paraître plus grand que celui que vous nous faites aujourd'hui en assistant à l'inauguration de la « Maison des Aveugles de Guerre de France ». Vous témoignez ainsi à tous les blessés aux yeux, au Comité d'Aide de l'Union des Aveugles de Guerre, un intérêt pour lequel, soyez-en assuré, nous vous garderons toujours une très profonde reconnaissance.

« Nous l'apprécions d'autant plus, que nous savons tous les soucis de votre charge, et combien il a dû vous être difficile de venir ainsi passer quelques instants à cette familiale inauguration.

« La présence de Mme Millerand ajoute à ce nouveau témoignage de votre affectueuse sollicitude, la note précieuse d'une protection très douce. Du plus profond de mon cœur, je vous demande, Madame, de me permettre de vous exprimer ma très respectueuse gratitude.

« Pourquoi faut-il qu'une immense tristesse nous enveloppe, en ce moment ? Pourquoi le maréchal Maunoury n'est-il pas ici aujourd'hui ? Pourquoi nous a-t-il été enlevé à la veille de ce grand jour ?

« Profondément émue à l'évocation de son glorieux souvenir, je m'adresse à vous, Madame la Maréchale, avec une émotion infinie. Regardez tous ceux qui vous entourent. Il n'en est pas un qui ne partage votre douleur, pas un qui ne vous soit reconnaissant du fond du cœur, d'avoir bien voulu vous arracher à votre solitude pour rendre sa grande image encore plus précise parmi nous.

« Vous assistez aujourd'hui, Monsieur le Président, à la réalisation du plus cher désir de l'Union des Aveugles de Guerre. Ils vou-

laient tous avoir une Maison qui leur appartînt, dans laquelle ils pourraient se réunir pour discuter de leurs idées et de leurs intérêts.

« La générosité de nos compatriotes, qui s'est manifestée largement, eût été cependant insuffisante si MM. les Ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Instruction Publique, ne nous avaient apporté une aide particulièrement précieuse pour laquelle nous les remercions.

« C'est grâce à l'appui important que M. le Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale nous a donné que cette Maison est complètement payée, et vous comprendrez, j'en suis sûre, le remerciement particulier que je tiens à lui adresser.

« Meubler cette maison, l'agencer ensuite, fut sans doute une tâche difficile, mais ce n'est jamais en vain, vous le savez, qu'il est fait appel à la générosité des industriels et des commerçants parisiens.

« Je leur dis à nouveau « merci ». Leurs noms à tous demeureront inscrits dans la salle d'honneur de cette maison.

« Et maintenant, mon cher capitaine Izaac, vous, mes Camarades, que je connais depuis de longues années, car il vous en souvient beaucoup d'entre vous furent les élèves des écoles de rééducation à la création desquelles j'ai collaboré dès le commencement de la guerre, laissez-moi vous dire toute la joie que mon Comité et moi nous éprouvons en vous remettant cette maison. C'est enfin notre but atteint, c'est la récompense de notre long effort.

« Vous fûtes des héros pendant la guerre, et aussitôt après votre convalescence, vous avez voulu redevenir des hommes, vous rééduquer, apprendre un métier, témoignant ainsi que vous aviez des ressources d'énergie et de volonté que vous ne vouliez pas laisser tarir. C'est l'hommage le plus vrai et le plus mérité qui puisse vous être adressé.

« Vous avez cru dans vos propres destinées, dans celles de vos familles, dans celles de votre pays, et vous avez voulu, quoi qu'il arrivât, rester supérieurs au sort qui pourrait vous atteindre.

« Que votre exemple soit un enseignement pour ceux qui, moins infortunés que vous n'auraient pas le même courage et si jamais le doute envahit leur esprit qu'ils trouvent des raisons de croire dans votre admirable moral, dans votre énergie si élevée et si française.

« Je désire que cette maison conserve comme un parfum de tout le cœur que nous avons mis en l'édifiant et qu'elle vous rappelle que si, comme tous les grands blessés de France, vous êtes nos créanciers, nous nous sommes efforcés de payer une partie de cette dette. »

Discours du Président de l'Union des Aveugles de Guerre.

« Monsieur le Président,

« C'est la voix du maréchal Maunoury qui devrait se faire entendre en ce moment pour vous remercier d'avoir bien voulu hautement honorer de votre présence l'inauguration de cette maison. La perte du vainqueur de l'Ourcq a été particulièrement douloureuse aux Aveugles de Guerre qui l'aimaient et le respectaient profondément.

« Le maréchal Maunoury vous aurait dit que pendant la guerre les soldats devenus aveugles ont été l'objet de la sollicitude constante de leurs médecins d'abord, de leurs infirmières, enfin d'un grand nombre de gens de cœur cherchant par tous les moyens à atténuer chez eux l'horreur d'une terrible blessure. Le nom de ces personnes sera retenu par les blessés aux yeux, et parmi ces noms, celui de Mme Millerand restera à la première place. A tous ceux qui ont voulu nous guérir ou nous consoler, nous devons une inaltérable reconnaissance. Mais ce qui pesait lourdement sur chacun de nous, en dehors des souffrances physiques, c'était la diminution subite de notre individualité, et la crainte d'avoir perdu ce qu'il y a de plus précieux chez l'homme : la liberté et la possibilité d'agir. Et pourtant, d'après le mot de l'illustre professeur de l'Ecole de guerre : Chacun de nous n'était pas vaincu, car il ne se croyait pas vaincu.

« Nous venions de combattre au front, coude à coude, contre un sauvage agresseur; à la fin de la guerre nous avons pensé que nous devions nous sentir les coudes pour nous aider à vivre dans le sein de notre chère Patrie enfin victorieuse. Cet effort d'énergie individuel, ce besoin de solidarité furent immédiatement compris du maréchal Maunoury lorsque le commandant Sallerin vint lui exposer la situation des blessés aux yeux. L'Union des Aveugles de Guerre fut créée, et elle les réunissait tous sous la devise : « Pour les Aveugles par les Aveugles ». Aujourd'hui, elle groupe encore 2.300 aveugles répartis sur tout le territoire national, dans nos colonies et dans nos pays de protectorat. Depuis deux ans déjà, elle a accepté dans son sein les Français d'Alsace-Lorraine blessés aux yeux sous d'autres drapeaux.

« A cette Société dont les membres sont dispersés il fallait un centre d'activité, et par conséquent un siège social, qui soit en quelque sorte la Mairie, la maison commune des Aveugles de Guerre. Un de nos grands amis, celui que le Gouvernement chargea spécialement de s'occuper de nous pendant la guerre avait déjà rêvé une maison de ce genre. Il en exposait les grandes lignes dans son *Journal des Soldats*

blessés aux yeux de décembre 1918. M. Brioux avait compris, dès ce moment, que les Aveugles de Guerre n'étaient pas des enfants et qu'ils pouvaient parfaitement eux-mêmes administrer leurs propres affaires; mais il terminait son article par ces mots : « Pour réaliser ce rêve, il faut beaucoup d'argent. On le trouvera peut-être. »

« L'argent a été trouvé, et la Présidente de notre Comité d'aide vient de vous dire comment. Il convient que les aveugles eux-mêmes remercient les nombreux donateurs dont la générosité a permis d'acheter et d'aménager l'immeuble du 25 de la rue Ballu, MM. les Ministres de la Marine, des Colonies, de l'Instruction Publique et M. le Ministre de l'Hygiène qui, par une belle subvention, a complété la somme nécessaire à l'achat de la maison. Bien que M. le Ministre de la Guerre et des Pensions n'ait pas eu à intervenir pour l'établissement de notre siège social, notre gratitude lui est également due car l'Office National des Mutilés et Réformés nous aide puissamment pour notre maison de repos et de retraite de Franceville-Plage. Les Aveugles de Guerre remercient profondément les personnes composant le Comité d'Aide qui a spécialement travaillé à l'établissement de notre siège social, et leur reconnaissance va particulièrement à la Présidente de ce Comité, Mme Louis Deschamps, qui s'est dépensée sans compter, toujours alerte, toujours tenace, pour réaliser au prix des plus grandes difficultés le rêve de M. Brioux et des Aveugles de Guerre. Enfin, nous devons remercier nos amis fidèles de notre Comité d'action et les personnes qui composent notre Comité de patronage.

« Monsieur le Président, les Aveugles de Guerre sont heureux et fiers que vous vouliez bien, entouré de hautes personnalités, visiter leur Maison. Vous êtes leur Président d'honneur, ils ne l'oublient pas. C'est pourquoi à l'avenir, ils continueront à mener une vie aussi active que possible, utile à leur famille et, dans une certaine mesure, utile à la France dont ils restent, après comme avant leur blessure, les enfants dévoués. »

Nous n'avons pas le texte exact de la réponse du Président de la République qui s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Madame la Maréchale,

« Le nom de votre glorieux mari a été tout naturellement sur les lèvres de tous ceux qui prennent aujourd'hui la parole, comme son souvenir est dans les cœurs de tous ceux qui vous entourent.

« Son dernier acte, en venant à l'Elysée, avec vous, demander le concours du Président de la République à l'inauguration de la Maison

d'aide aux Aveugles, aura été un témoignage de solidarité et de sympathie pour ceux qui, comme lui, ont été victimes de leur dévouement au pays.

« Je m'incline respectueusement devant sa mémoire, et je vous assure que son nom sera toujours entouré de la reconnaissance et de l'admiration du pays.

« Madame la Présidente,

« Permettez-moi, en vous remerciant, de remercier avec vous tous ceux et toutes celles qui, dès les premiers jours de la guerre, se sont penchés sur le malheur de nos aveugles, qui ont compris qu'ils constituaient peut-être, s'il est possible de faire des distinctions entre les mutilés, la catégorie la plus digne d'intérêt et de sollicitude, parce que l'infirmité même dont ils avaient été atteints exigeait d'eux un courage plus particulier, je dirai presque de l'héroïsme, pour reprendre goût à la vie et pour comprendre que, comme vous l'avez dit, après avoir été des héros, ils devaient être des hommes pour le bien de leur pays.

« Mon cher Capitaine Izaac,

« Je suis bien heureux, en venant ici avec M. le Ministre de la Guerre et M. le Ministre de l'Hygiène, d'apporter un nouveau témoignage de notre admiration reconnaissante à tous ceux qui, comme vous, ont été les glorieux blessés de la France.

« Vous avez constitué ici un centre où tous les Aveugles de guerre pourront se grouper et se retrouver chez eux. Il y a un instant, vous avez rappelé la devise émouvante du centre de cette Association si belle : « Pour les Aveugles, par les Aveugles ».

« Est-il un plus beau mot d'ordre que celui qui veut dire que, même mutilés, même frappés, ceux qui, comme vous, sont vraiment des hommes et des héros, savent par la volonté, par le caractère, par la résolution de ne pas s'abandonner, surmonter tous les obstacles et s'élever au-dessus des infirmités, même les plus graves ?

« La reconnaissance du pays est avec vous.

« Nous sommes vos débiteurs, nous ne l'oublions pas.

« La France se souviendra toujours, avec émotion, de ceux qui, pour la sauver, ont tout donné et que nous sommes heureux aujourd'hui d'entourer de notre reconnaissance attendrie. Ils peuvent compter sur nous. Nous ne les oublierons jamais ».

Les phrases prononcées par le Président de la République ont été plusieurs fois soulignées par de vifs applaudissements.

Le Président de la République, Mme Millerand, les Ministres et d'autres invités ont ensuite visité la maison, la bibliothèque attira particulièrement l'attention du Président de la République qui posa plusieurs questions sur la lecture et l'écriture des aveugles.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu venir à cette cérémonie, les Aveugles de Guerre qui étaient chez eux et qui sont venus nombreux n'ont pu tous trouver place dans l'immeuble, ils devaient naturellement céder le pas à leurs invités. Après la visite M. Millerand a serré la main à un grand nombre d'entre eux tout le long de la rue Ballu.

MARÉCHAL MAUNOURY

Nous désirons tous tenir gravé dans notre mémoire certains détails concernant celui que l'Union des Aveugles de Guerre vient de perdre; c'est pourquoi nous donnons du vainqueur de l'Ourcq la courte biographie suivante :

Le général du cadre de réserve Michel-Joseph Maunoury, né le 17 décembre 1847, servit dans l'artillerie. Successivement professeur à Saint-Cyr, commandant militaire du Palais-Bourbon, commandant de l'Ecole de guerre, de corps d'armée, Gouverneur militaire de Paris, membre du Conseil supérieur de la guerre, il était au cadre de réserve depuis 1912 lorsque, à la mobilisation il fut rappelé à l'activité comme inspecteur des régions non comprises dans la zone des armées. Le 20 août 1914, il commandait la 6^e armée, cette armée qui, après Charleroi, joua un rôle décisif à la bataille de l'Ourcq, opposant sur la rive droite de la rivière une énergique résistance à la ruée de l'armée de von Klück. Et cette armée, formée en toute hâte avec les soldats venus de Lorraine, ne comprenait qu'une seule division active et cinq divisions de réserve. Par une heureuse attaque de flanc contre la première armée allemande, la 6^e armée française gagna la bataille de l'Ourcq, ce qui valut au général Maunoury la grand'croix de la Légion d'honneur (18 septembre 1914) avec le motif suivant :

Son calme et l'habileté de sa manœuvre ont permis à ses troupes de supporter pendant les quatre journées d'une lutte opiniâtre l'effort de notable partie de l'armée allemande et ont facilité ainsi le dévelop-

pement des opérations des armées alliées qui ont entraîné la retraite de l'ennemi.

La 6^e armée chassa encore les Allemands de Compiègne et leur enleva la position très importante de Tracy-le-Val. En mars 1915, le Général Maunoury fut atteint d'une balle à la tête au moment où il mettait l'œil à un créneau dans les tranchées du plateau de Nouvron qu'il visitait. (Il avait déjà eu la jambe droite traversée par une balle, en 1870, à Champigny). M. Poincaré, président de la République, lui remit à cette occasion la médaille militaire qui comportait le motif suivant :

Exerce depuis le début de la campagne le commandement d'une armée avec la plus grande distinction. Après avoir pris une part des plus importantes à la bataille de la Marne, a montré dans les opérations de l'Aisne des qualités d'organisation et des aptitudes manœuvrières de premier ordre jointes à la plus belle énergie morale et à une inébranlable activité. Blessé grièvement en visitant les tranchées occupées par ses troupes.

Malgré sa blessure, l'illustre mutilé redevint, en novembre 1915, gouverneur militaire de Paris, en remplacement du Général Gallieni. Mais, atteint de cécité, il décidait, le 6 avril 1916, de rentrer dans la vie privée et il repassait au cadre de réserve. Il reste comme un maître de la conception rapide des manœuvres, d'une ténacité inébranlable, et comme un héros à qui Paris et la France doivent une profonde reconnaissance.

L'Union des Aveugles de Guerre en 1921, avait écrit à M. le Président de la République et à tous les Ministres pour que notre chef aimé soit élevé à la dignité de maréchal. Dès que nous avons appris son décès nous intervenions à nouveau demandant que cette dignité lui soit accordée à titre posthume, nous associant à une demande faite par le Groupement des députés mutilés de la Chambre.

Le général Maunoury a été nommé maréchal par décret du 31 mars 1923.

PENSION DE REVERSIBILITÉ

Selon la promesse que le Bureau faisait dans le Bulletin d'avril nous donnons la copie du projet de M. Poitou-Duplessy que votre Conseil d'administration a décidé de soutenir dans sa séance du 21 avril.

L'avant-dernier alinéa de l'article 14 de la loi du 31 mars 1919 est abrogé et remplacé par le suivant :

« Exception, toutefois, est faite à cette règle en faveur des femmes « qui ont épousé un mutilé de la présente guerre atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 0/0. Elles auront droit à une pension « de réversion si leur mariage a duré une année ou a été rompu par la « mort accidentelle de l'époux. »

Ce projet donnerait entière satisfaction à nos camarades qui ne sont pas encore mariés; nous l'avons répété ici bien souvent, beaucoup d'entre nous ont été blessés entre dix-sept et vingt-deux ans, et on ne peut réellement pas leur en vouloir d'être restés prudents, c'est-à-dire de ne pas s'être hâtés de se marier sous prétexte qu'ils avaient besoin des soins constants d'une tierce personne.

Ainsi donc, des droits à pension pourront être ouverts pour toutes nos veuves, mais le projet Poitou-Duplessy ne parle pas du taux de cette pension, un autre projet relatif aux pensions se trouve actuellement en instance devant le Parlement, c'est le projet de M. Lugol. Dans ce projet il est parlé des pensions attribuées aux veuves des fonctionnaires. Il est bien certain que la somme de 500 francs est tout à fait insuffisante pour une personne qui a passé sa vie à côté d'un grand mutilé sans pouvoir choisir une profession, telle que dactylographe, employée des postes, comme peuvent le faire facilement les femmes des fonctionnaires voyants. En prenant la moitié de la pension fixe de l'Aveugle de Guerre nous trouvons 1.200 francs qui est un chiffre qui ne paraît pas trop élevé pour les femmes que nous pourrions laisser après nous et qui est conforme aux principes que M. Lugol indique pour les pensions de réversibilité des veuves de fonctionnaires.

En attendant que nous ayons à reparler de ce chiffre de 1.200 francs que tous nos camarades qui peuvent le faire aident leur Conseil d'administration à faire aboutir le projet déposé par M. Poitou-Duplessy qui tend à réparer une injustice flagrante.

EPAULES ET HANCHES DESARTICULEES

Parmi nos camarades aveugles, il s'en trouve qui ont une blessure supplémentaire comportant désarticulation de la « hanche » ou de l'« épaule ». Une instruction ministérielle du 29 mars prévoit dans ce cas une invalidité supplémentaire de 85 0/0.

Que les camarades qui se trouvent atteints de ces blessures et qui

auraient pour elles une invalidité inférieure à 85 0/0, nous écrivent pour que nous leur donnions les renseignements nécessaires pour obtenir le degré d'invalidité de 85 0/0.

MAISONS FAMILIALES D'HABITATION

Contributions apportées par l'Œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles » aux dépenses d'acquisition et exceptionnellement de construction

L'Œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles » n'a cessé d'apporter aux Aveugles de Guerre un concours toujours plus effectif pour leur faciliter la réalisation d'une habitation familiale indépendante.

Près de 300 d'entre eux en ont déjà profité ou sont en voie d'y faire appel.

Il s'agit en principe d'acquérir des petites maisons bâties possédant un jardin ou un petit terrain de culture attenant.

Certains ont envisagé également des pavillons à construire, mais sur ce point des réserves s'imposent. L'Œuvre ne doit ni pousser les intéressés à des charges excessives ni s'engager elle-même au delà des disponibilités qu'elle a mission de sauvegarder dans l'intérêt de tous.

La construction entraîne, particulièrement en l'état actuel, des mises de fonds, des aléas, des suppléments de dépenses causés par des travaux non prévus par les architectes ou les entrepreneurs, surtout lorsqu'il n'y a pas eu forfait accepté par les deux parties : elle entraîne en outre des périodes de remboursement lourdes et prolongées pour les emprunts contractés.

Afin d'obvier à ces graves inconvénients il a été entendu que l'Œuvre ne pourrait consentir en principe de prêt pour construction que si l'intéressé était en mesure de fournir les $\frac{2}{3}$ au moins de la dépense totale (terrain compris), s'il produisait en conséquence un devis forfaitaire certifié par un architecte, une société ou un entrepreneur qualifié et s'il faisait emploi avant tout des premiers fonds utilisables dans la limite ci-dessus.

C'est seulement alors que le prêt est susceptible d'intervenir pour complément de la dépense prévue.

L'Œuvre ne peut d'ailleurs se trouver engagée en aucun cas par le fait qu'un terrain a été acheté sans que l'intéressé se soit assuré au préalable de la possibilité d'un concours financier.

Sous ces réserves spéciales à la construction, les prêts de l'Œuvre sont consentis, aussi bien dans cette hypothèse que pour l'acquisition de la propriété bâtie, sous forme hypothécaire, mais sans intérêt, et remboursable aux échéances stipulées par versements échelonnés dans un délai qui ne peut dépasser cinq ans, jusqu'à concurrence d'une somme maxima et exceptionnelle de 10.000 francs. Les frais d'acte et d'hypothèque restent à la charge de l'Œuvre. En cas de non-paiement à l'échéance de la somme remboursable, celle-ci est passible d'un intérêt de 5 0/0, sans préjudice des mesures que comporte la garantie hypothécaire.

Dans tous les cas les dispositions ci-dessus sont indépendantes de la contribution que l'Œuvre se réserve d'allouer à titre de don et qui peut s'élever jusqu'à mille francs.

En ce qui concerne l'acquisition de la maison il est utile de préciser à l'appui de la demande la situation, la contenance (jardin ou terrain compris) et le dispositif général des lieux, le prix et les conditions de vente, les ressources personnelles que pourrait y affecter l'acheteur, les nom et adresse du notaire entre les mains duquel doit être versée la somme prêtée.

LA TELEPHONIE SANS FIL A LA PORTEE DE TOUS (Suite)

Electro-Magnétisme. — Le courant électrique a la propriété de produire un flux magnétique rigoureusement analogue à celui des aimants naturels. On s'en rend compte de la manière suivante : on fait traverser une feuille de papier ou de carton perpendiculairement par un conducteur parcouru par le courant. Si on saupoudre le papier de limaille de fer, on voit immédiatement se dessiner tout autour du fil des ronds formés de limaille. Ces ronds sont concentriques comme ceux formés par une pierre tombant dans l'eau. Si le courant cesse et que l'on recommence l'expérience le phénomène ne se produit plus. Donc tout conducteur traversé par le courant est entouré comme par un manchon de flux magnétique, qui n'est pas empêché par l'isolant pouvant entourer le conducteur, puisque le magnétisme traverse tous les corps comme il a été dit précédemment. Ce flux dépendant du courant qui l'engendre est donc variable avec lui. La vitesse avec laquelle un courant s'établit dans un conducteur étant infiniment grande, le flux magné-

tique produit a également une vitesse infinie. Il pourra se produire facilement plus de 100.000 fois par seconde, pour fixer les idées au point de vue de sa rapidité. On pourra donc produire un flux magnétique très important en plaçant les uns à côté des autres un grand nombre de conducteurs parcourus par le courant et le meilleur moyen sera donc de les enrouler comme du fil sur une bobine. Le flux existera donc tant à l'extérieur de la bobine qu'à l'intérieur du tube de cette bobine.

Ce flux magnétique produit pourra, suivant les besoins, être canalisé dans une certaine direction en lui fournissant un conducteur à l'intérieur duquel il a plus de facilité à passer et il le choisira aussitôt, de même que l'on facilite l'écoulement de l'eau à la surface du sol en lui creusant des rigoles plus en pente et moins hérissées d'obstacles que la surface. On peut ainsi la diriger vers son utilisation.

Le fer est pour le magnétisme ce que la rigole est pour l'eau. Le fer, la fonte, l'acier et le nickel sont les quatre seuls corps plus conducteurs que l'air du flux magnétique. Ces métaux étant plus conducteurs, il sera facile de diriger le flux vers l'endroit choisi, car on pourra lui faire parcourir dans ceux-ci un chemin d'une longueur beaucoup plus grande que la difficulté qu'il éprouvera à les suivre sera toujours de beaucoup inférieure à la résistance éprouvée dans l'air pour parcourir un chemin plus court. Pour fixer les idées, ces corps sont au minimum 500 fois moins résistants que l'air.

Téléphonie avec Fils. — Appareil récepteur. Prenons un aimant en forme de fer à cheval, et disposons très près de ses deux extrémités une plaquette très mince de fer-blanc. Elle sera attirée, mais maintenons-la pour qu'elle ne puisse pas venir se coller contre l'aimant au moyen d'un petit support. Puis supposons que sur les branches de cet aimant soient enroulés un grand nombre de tours de fil. Chaque fois que nous enverrons le courant dans cet enroulement, le magnétisme de l'aimant renforcé par celui de l'enroulement attirera davantage la plaquette de fer et la fera vibrer autant de fois que l'on enverra le courant dans ce dispositif. Voyons maintenant comment un tel dispositif peut fonctionner comme récepteur téléphonique et reproduire la voix ? Prenons un diapason ou simplement un ressort plat et faisons-le vibrer en l'écartant de sa position initiale, il donnera un certain nombre de vibrations par seconde. Nous pourrons envoyer dans notre dispositif le courant électrique autant de fois par seconde que le nombre de vibrations précédent. La plaquette du téléphone vibrant autant de fois donnera la même note musicale ou le même son que le ressort plat.

Mais au lieu d'envoyer autant de fois le courant qu'il y a eu de vibrations et qu'il se trouve bien franchement coupé à chaque fois, comme quand l'on ouvre et ferme complètement un robinet, on peut se contenter de fermer incomplètement le robinet et de l'ouvrir ensuite. Les variations successives du volume de l'eau débitées par le robinet donneront une idée exacte des mouvements d'ouverture et de fermeture incomplets qu'il a subis. Nous pourrions opérer de même avec le courant électrique, la seule différence qui en résultera est que la plaquette vibrera moins fortement mais donnera toujours rigoureusement le nombre de vibrations correspondant aux variations du courant.

Comment la voix peut-elle produire sur un courant électrique des variations analogues à celles que la main produit sur l'eau par l'ouverture ou la fermeture plus ou moins grande d'un robinet? La voix, comme tout son musical, est composée de vibrations. C'est le microphone qui va se charger de les transformer en courants électriques. Cet appareil qui est le transmetteur repose sur le principe des contacts imparfaits. Analogie : supposons que l'on ait deux barres de fer, une constamment rouge et l'autre froide. Si avec un des coins de la barre froide on touche la chaude, la chaleur se transmet à peine car il y a mauvais contact. Il n'en serait pas de même si les deux barres étaient bien pressées l'une contre l'autre.

Il en est de même du courant électrique qui, comme la chaleur, passe avec une plus ou moins grande intensité suivant que la surface de contact est plus ou moins grande. Le microphone se compose d'une cuvette en charbon remplie de grenaille de charbon, généralement du graphite. Cette cuvette est un peu plus pleine que jusqu'au bord. Venant toucher l'excédent de grenaille de manière à ne pas toucher la cuvette, se trouve une plaquette extrêmement mince en charbon et maintenue pour qu'elle ne puisse pas se déplacer, mais pas au point qu'elle ne puisse pas vibrer. Si maintenant, partant d'une pile, nous relions une de ses bornes à la plaquette de charbon puis avec un autre fil, la cuvette de charbon à l'enroulement placé sur l'aimant, et la fin de l'enroulement au pôle négatif de la pile, un courant circule, car il passe à travers la grenaille de charbon, quoique très difficilement. La plaquette de fer-blanc est attirée un peu plus fort mais ne vibre pas. Mais si nous causons devant la plaquette de charbon du microphone elle se met à vibrer et pendant ses vibrations presse plus ou moins et fait varier les surfaces de contact existant entre les grains composant la grenaille. Le courant électrique passe alors plus ou moins et varie donc en concordance avec les vibrations émises par la voix. On

conçoit aisément que la plaquette de fer-blanc du récepteur, attirée plus ou moins d'après les courants traversant l'enroulement de l'aimant, reproduira exactement le même nombre de vibrations que la plaquette de charbon devant laquelle on cause, et par suite le même nombre de vibrations reproduira les mêmes sons et par suite la voix. En augmentant la longueur des fils reliant ces deux appareils on pourra téléphoner à grande distance. Un appareil double permettra de parler et de répondre. De là, le cornet dans lequel on parle canalisant les vibrations de la voix jusqu'au microphone à grenaille et le récepteur que l'on maintient près de l'oreille. Ceci n'est que le principe qui, pratiquement, doit être complété de petits détails non négligeables pour réaliser un appareil susceptible de fonctionner.

Remarques très importantes. — On n'oubliera pas que le courant qui traverse le récepteur est toujours de même sens comme le courant d'eau qui s'échappe d'un robinet; il ne s'inverse pas. Je rappellerai ceci en parlant du détecteur; 2° la plaquette de fer-blanc du récepteur ne vibre plus à cause de son inertie à partir de trois mille vibrations par seconde, ce qui amènera certaines complications en téléphonie sans fils. Nous devons donc ne laisser passer les courants que dans un seul sens et diminuer beaucoup la fréquence de leurs variations.

M. BOCQUET,
Ingénieur.

(A suivre.)



NOTES & INFORMATIONS

GROUPEMENT DES OFFICIERS MUTILES

Le Groupement des Officiers mutilés, Société qui a toujours soutenu les revendications de l'Union des Aveugles de Guerre, a tenu un congrès les 28 et 29 avril. A ce congrès assistaient plusieurs camarades officiers aveugles.

Le colonel Fabry, en présence de M. le Ministre de la Guerre et du général Gouraud a affirmé une fois de plus la sollicitude du groupement qu'il préside envers les Aveugles de Guerre.

Délégué par le grand chancelier de la Légion d'honneur, le statuaire Bartholomé, président de la Société Nationale des Beaux-Arts, grand officier de la Légion d'honneur, s'est rendu hier après-midi boulevard de Port-Royal, 31, chez l'héroïque blessé de guerre, le peintre Julien Lemordant, aujourd'hui presque aveugle, pour le recevoir en qualité de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Après la réception, l'accolade a été particulièrement émouvante.

EXPOSITION DE GAND

Plusieurs de nos camarades ont répondu à l'appel que nous adressions dans notre Bulletin de mars en nous envoyant divers objets pour l'Exposition de Gand.

Nous sommes heureux d'annoncer que notre stand a tout particulièrement attiré l'attention des nombreux visiteurs; environ la moitié des objets que nous avons exposés a été vendue.

Les Aveugles de Guerre des autres pays ont tenu également à démontrer leur activité; à plusieurs stands on pouvait remarquer, soit un tricoteur à sa machine, soit un tonnelier à son établi, soit un téléphoniste à son appareil. Aucun Aveugle de Guerre français ne travaillait à notre stand, mais la Compagnie Thomson-Houston, fabriquant des appareils téléphoniques, avait envoyé quatre Aveugles de Guerre

qui ont travaillé devant les visiteurs; ces quatre aveugles sont de ceux que cette Compagnie emploie dans ses ateliers de Neuilly-Plaisance.

Nous remercions nos frères d'armes belges et le Comité d'organisation de leur hospitalité et des facilités qu'ils nous ont données dans cette exposition interalliée.

Du journal *Touche-à-Tout* :

Touche-à-Tout, journal amusant paraissant tous les dimanches, publié en braille abrégé par le *Permanent Blind Relief War Fund I. N. C.*, sera envoyé gratuitement à tous les Aveugles de Guerre qui en feront la demande à l'adresse suivante où doit être adressée toute la correspondance concernant le journal : Mme Jeanne Polliot, 14, rue Chanoinesse, Paris (4^e).

AUX BROSSIERS DU NORD

Note rectificative. — Les camarades de la région du Nord que les articles parus dans le Bulletin de février, concernant la rééducation et surtout l'achat des matières premières de broserie, auraient pu ou pourraient intéresser sont priés, par suite du changement de domicile survenu depuis à M. Brisy, de se présenter pour tous renseignements et achats, les mardi, jeudi et samedi, de 15 à 18 heures, au Siège de la Société de Patronage, 8 bis, rue de la Baignerie, à Lille.

AUX VIOLONCELLISTES

Les Aveugles de Guerre qui désireraient un violoncelle sont priés de le faire connaître à l'Union, Mme Poirson qui s'intéresse particulièrement à notre groupement désirant offrir un violoncelle à un camarade musicien.

AUX CAMARADES ET LECTEURS DE L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Amateurs de bon vin

Nous expédions directement de la propriété (Clos Saint-Roch, Montpellier) un vin de qualité exceptionnelle ayant un bouquet très agréable et que nous garantissons exempt de tous coupages. Nos conditions sont les suivantes :

Logé en barriques de 220 litres, droits, port tout compris, franco domicile Paris à 275 francs. Logé en demi-barrique à 140 francs.

Pour la province, nous expédions en port dû, droits acquittés au prix de 250 francs la barrique et 130 francs la demi-barrique. Nous adressons franco deux échantillons sur demande. Paiement par traite à trente jours. Ecrire à A. Lacotas (Aveugle de guerre), villa Roger, rue Gerhardt, à Montpellier.

A vendre :

Le camarade Fayolle désire vendre une machine à écrire Remington, écriture visible, en très bon état au prix de 400 francs; il serait heureux d'en faire profiter un camarade de l'Union. L'acquéreur peut en faire l'essai et en prendre possession à Paris, chez Mme Jutteau, 37, rue de Reuilly, Paris (XI^e). La machine possède un couvercle de métal permettant la fermeture avec cadenas.

Tandem avec cadre de dame à l'avant, s'adresser au camarade Freisse Emmanuel, à Corneilhan (Hérault).

Presse à main avec caractère pour écriture Braille, état neuf, au prix de 100 francs. S'adresser à Mme Léonel Lathan, 26, rue Galilée, à Paris.

Machine à couper les brosses avec guide, marque Tougier et Pie (machine spéciale pour aveugle), état neuf, le tout pour 200 francs. S'adresser à M. Lebouc, 5 bis, rue des Carmes, à Caen. Le paiement devant se faire après réception de la machine.

Guillotine de brossier toute neuve, 150 francs. S'adresser au camarade Magat, 62, rue de Prony, Paris.



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Héroin (Albert), de La Perrière (Orne), nous font part de la naissance de leur fille Simone, le 10 mars 1923.

Notre camarade et Mme Chayne (Marcel), de Maubec (Vaucluse), nous font part de la naissance de leur fille Micheliné, le 31 mars 1923.

Notre camarade et Mme Vauthier (Louis), Passy (Yonne), nous font part de la naissance de leur fils Paul-Louis, le 2 avril 1923.

Notre camarade et Mme Loizeau (Alexandre), Puyravault (Vendée), nous font part de la naissance de leur fille Alméria, le 18 mars 1923.

Notre camarade et Mme Lavole, à Ty Bordeaux Quimperlé (Finistère), nous font part de la naissance de leur second fils Marcel, le 1^{er} avril.

Notre camarade et Mme Manon (Roger), à Pessac (Gironde), nous font part de la naissance de leur fille Hélène, le 7 mars 1923.

Notre camarade et Mme Villefayot, à Versailles (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils Jacques, le 18 mars 1923.

Notre camarade et Mme Chabbert (Henri), à Bize (Aude), nous font part de la naissance de leur fils Adrien, le 28 mars 1923.

Notre camarade et Mme Feret (Marcel), à Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils Maurice, le 29 mars 1923.

Notre camarade et Mme Temporal (Marie-Claude), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, une fille, Léontine-Juliette, le 17 février 1923.

Notre camarade et Mme Imbert (Louis), à Bolleone (Vaucluse), nous font part de la naissance de leur fille Adrienne-Rose-Antoinette, le 25 mars 1923.

Notre camarade et Mme Gauch (Victor), à Cannes (Alpes-Mari-

times), nous font part de la naissance de leur fille, Emma-Elisabeth-Aline, née le 5 avril 1923.

Notre camarade et Mme Izambard, à Chauvigny-du-Perche (Loir-et-Cher), nous font part de la naissance de leur fils, Jean-Roger, le 11 mars 1923.

Notre camarade et Mme Rateau, à Champeau (Côte-d'Or), nous font part de la naissance de leur fille Suzanne-Marie, le 7 mars 1923.

Notre camarade et Mme Le Nahuec, à Pont-Marquant, Le Perray (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fille Jeannine-Clémence-Yvonne-Alexandrine.

Notre camarade et Mme Ledernez, à Courthiezy (Marne), nous font part de la naissance de leur fils, Jean-Emile, le 9 avril 1923.

Notre camarade et Mme Flandre, à Amiens (Somme), nous font part de la naissance de leur fille, Clotilde-Jeanne-Mathilde, le 16 mars 1923.

Notre camarade et Mme Bazas (Jean), à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), nous font part de la naissance de leur fils, Serge-Lucien-Jacques, le 22 septembre 1922.

Notre camarade et Mme Guy (Auguste), à Le Wast (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leurs deux jumeaux, Oscar-Joseph-Ernest et Auguste-Lucien-Joseph.

Notre camarade et Mme Lafon (Léon), à Champ-de-Vidal (Corrèze), nous font part de la naissance de leur fils Raphaël-Louis, le 12 avril 1923.

Notre camarade et Mme Sciellour (François), à Lorient (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fils Guy-François-Marie, le 1^{er} avril 1923.

Notre camarade et Mme Le Roux, à Goaven, par Gourin (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fille, Denise-Marie-Renée, le 27 mars 1923.

Notre camarade et Mme Gedin (Donnat), à Trinité (Martinique), nous font part de la naissance de leur fils, Médésir-Sophaone, le 11 mars 1923.

Notre camarade et Mme Chauvel, à Saint-Cloud-les-Coteaux (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils Roger, le 1^{er} avril 1923.

Notre camarade et Mme Citerne, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier), nous font part de la naissance de leur fils Marcel, le 26 mars 1923.

Notre camarade et Mme Debout (René), à Le Meux (Oise), nous

font part de la naissance de leur fille Mauricette-Georgette, le 6 avril 1923.

Notre camarade et Mme Vialatte (Emile), à Gluiras (Ardèche), nous font part de la naissance de leur fille, Paulette-Maria, le 29 mars 1923.

Notre camarade et Mme Miremont Pierre, à Urt (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur fille Marie-Jeanne, le 18 avril 1923.

Notre camarade et Mme Barbier (Jean), à Plouconven (Finistère), nous font part de la naissance de leur fille Marie, le 25 mars 1923.

Notre camarade et Mme Millien (Louis), à Calais (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fils André-Louis-René, le 14 avril 1923.

Notre camarade et Mme Coat Jacques, à Saint-Servais, nous font part de la naissance de leur fils François-Hervé-Marie, le 17 avril 1923.

Notre camarade et Mme Brassac (Henri), à La Ledre, près Musidan (Dordogne), nous font part de la naissance de leur fille Marguerite-Jeanne, le 25 avril 1923.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Barthelet (Louis), à La Loye (Jura), nous fait part de son mariage célébré le 5 août 1922.

Notre camarade Margat (Clément), à Goven (Ille-et-Vilaine), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Louessard, le 24 avril 1923.

Notre camarade Tourneux (Maurice), à Levallois-Perret (Seine), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Rousseau, le 5 avril 1923.

Notre camarade Epstein (Abraham), à Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Germaine Abriet, le 10 avril 1923.

Notre camarade Mas (Elie), à Port-d'Agres (Aveyron), nous fait part de son mariage avec Mlle Léa Guibert, le 7 février 1923.

Notre camarade Magnin Gaston, à Lyon (Rhône), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Hugues, le 7 avril 1923.

Notre camarade Herbert (Hubert), à Huppy (Somme), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Louise Jousset, le 8 février 1923.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Demortier (Adolphe-Charles), le 1^{er} avril 1923.

De la naissance et du décès du fils de notre camarade Fredj Ben Mahomed Ben Taiebe.

De la fille de notre camarade Coarer, à Kerléance (Côtes-du-Nord), à l'âge de 17 jours.

De la mère de notre camarade Oger, à Neuve-Maison (Aisne), le 14 avril 1923.

De la mère de notre camarade Baldy (Joachim), à Mechmont (Lot), à l'âge de 75 ans.

De notre camarade Debrie (Georges), à Crécy-en-Ponthieu (Somme), le 14 avril 1923.

De la mère de notre camarade Fenardent, à Equeurdreville, le 19 avril 1923.

De notre camarade Thomas (Pierre), à Morlaix (Finistère), le 30 mars 1923.

Nous prions les familles de bien vouloir recevoir ici l'expression de nos bien sincères condoléances.

Nous apprenons le décès de M. Roux, qui faisait partie de notre Comité d'Action depuis la création même de l'Union des Aveugles de Guerre, M. Roux était en même temps Directeur de la Société des Amis des Soldats Aveugles. En toutes circonstances il nous a aimablement aidés dans nos démarches, suivant attentivement la vie de notre groupement et secondant nos efforts.

Son concours pour être très modeste n'en était pas moins efficace. Le Conseil d'Administration adresse ses sincères condoléances à la famille du disparu et tout spécialement à son frère, M. Joseph Roux, également membre de notre Comité d'Action.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'administration

Du 17 février 1923

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence d'Izaac.

Sont présents :

L'Evesque Gaston, Chautard, Noireaux, Roy Georges, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bois, Courteix, Delage, Dufour, Durat, Goubin, Gudéfin, Malgat, Sainte-Rose, Leveau Désiré.

Les administrateurs ayant écrit :

Bertrand, Laffargue, Leloup, Robert, Sigault, Toudouri.

Assistent à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'Action.

Les camarades : Boidin, Héron, Magat, Saillot.

Lecture du Procès-verbal de la dernière séance

Leveau demande comme addition qu'il soit fait mention de la communication faite en fin de séance au sujet de l'Association Nationale des Grands Invalides de Guerre. Le Bureau prendra contact avec les dirigeants de cette nouvelle Société. Adopté.

Procès-verbal adopté.

Situation Financière

Le rapport du Trésorier est adopté après explications fournies à Amar au sujet des dépenses de la Caisse Fraternelle et des frais généraux.

Nomination d'un Administrateur

Le Président fait part que le camarade Noireaux ayant perdu son bulletin de vote, il en a envoyé un autre. Le Conseil ayant confiance accepte le bulletin.

Arnault : Il n'est pas indispensable de rechercher les noms des candidats au Conseil n'ayant pas été élus par l'Assemblée générale. Ne vaudrait-il pas mieux chaque fois qu'un administrateur doit être nommé par le Conseil, demander à nouveau ceux qui sont candidats ?

Bois : Dans une prochaine séance, je proposerai une modification au règlement intérieur au sujet de l'élection des administrateurs.

Dufourc : Les statuts et le règlement intérieur tels qu'ils sont sont nettement établis au sujet de ces élections.

Le Président : Pour l'élection d'aujourd'hui, le bureau s'est strictement conformé aux règles énoncées dans nos statuts et dans notre règlement intérieur. Y a-t-il une objection à formuler au sujet de l'élection d'aujourd'hui. Personne n'ayant demandé la parole, le scrutin est dépouillé par MM. L'Evesque et Traversay.

Sur les 29 administrateurs en exercice, 25 bulletins ont été reçus se répartissant comme suit :

Beda : 1 voix.

Grillet : 13 voix.

Heuze : 5 voix.

Héron : 1 voix.

Jeannin : 2 voix.

Mougenel : 3 voix.

Grillet est élu administrateur.

Gudefin : Ne faut-il pas remplacer Grillet comme désigné par l'Assemblée générale pour modification éventuelle aux statuts ?

Le secrétaire général : Les deux fonctions ne sont pas incompatibles.

Renouvellement du Comité de la Caisse fraternelle.

Le secrétaire général demande le renouvellement des trois membres composant ce Comité, pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} juin.

Après une discussion à laquelle prennent part : *Sainte-Rose*, *Arnault*, *Bois*, *Gudefin*, *Malgat*, *Amar*, *Bardoux*, *Courteix*, *Durat*, *Leveau*, *Izaac*.

Le trésorier ayant fait remarquer qu'il assiste aux séances du Comité de la Caisse fraternelle sur le désir exprimé par l'un de ses membres, *Sainte-Rose*, bien qu'il ait toujours suivi les comptes rendus des délibérations de ce Comité; le président ayant suggéré qu'il n'y avait aucun inconvénient à élire quatre membres à ce Comité en dehors du Président, du secrétaire général et du trésorier qui peuvent toujours assister à toutes les Commissions avec voix délibérative le Conseil décide d'élire quatre membres du Comité de la Caisse fraternelle.

Ont voté pour : *Amar*, *Bardoux*, *Courteix*, *Durat*, *Favret*, *Izaac*, *Leveau*, *Malgat*, *L'Evesque*.

Ont voté contre : *Chautard*, *Dufourc*, *Gudefin*, *Noireaux Roy Georges*.

Abstentions : *Goubin*, *Bois*.

Sont élus membres de la Caisse fraternelle :

Arnault, *Bois*, *Delage*, *Sainte-Rose*.

Office National des Anciens Combattants

Le Bureau propose d'adresser un référendum à tous les membres titulaires de l'« U. A. G. » au sujet :

1° De l'affiliation éventuelle à l'« Union fédérale »;

2° De la création de l'« Office National des Anciens Combattants ».

A la feuille de référendum, le Bureau propose d'adjoindre les statuts de l'« Union Fédérale », le projet de statuts de l'Office National des Anciens Combattants et les lettres des camarades partisans ou non de l'affiliation à l'« Union fédérale ».

Lecture est donnée des lettres des administrateurs de province ayant écrit à ce sujet.

Sur la demande de *Bois*, le projet des statuts de l'Office des Anciens Combattants est lu *in extenso*.

Sainte-Rose : Après avoir indiqué quelques avantages que tous ceux qui ont combattu pourraient retirer de la création de cet Office se déclare favorable au référendum proposé par le Bureau.

Arnault : Il ne faut pas mélanger les deux questions : l'« Union Fédérale » et la création de l'« Office », nos camarades pourraient confondre.

Le Secrétaire général : D'après l'exposé que nous ferons, nos camarades comprendront qu'un seul envoi nous fera réaliser une économie sensible.

Le Trésorier appuie l'opinion du Secrétaire général.

Durat : Si on faisait deux référendums, il faudrait les envoyer à quinze jours d'intervalle; donc il est préférable de les envoyer en même temps, les camarades pourront mieux juger.

Arnault : A la suite de la lecture des statuts, je regrette qu'on ait laissé les mots Office National et qu'on n'ait pas mis « Banque des anciens combattants ». C'est une affaire purement financière.

Le Président met aux voix les propositions du Bureau relatives au référendum. — Adopté.

Ont voté pour : tous les présents.

Par lettre : *Bertrand*, *Leloup*, *Sigault*, *Toudouri*.

Abstention : *Robert*.

Modification de l'article 55 de la loi du 31 mars 1919

Lecture du rapport de la Commission des pensions.

Le Bureau, d'accord avec cette Commission, propose la motion suivante :

« La Commission des Pensions, réunie le 10 février 1923, après avoir entendu la lecture de la proposition de loi tendant à modifier les alinéas 2, 4 et 5 de la loi du 31 mars 1919 sur les pensionnés militaires présentée par MM. *Ferraris*, *About*, *Balanant*, *Barillet*, *Bouvet*, *Defos du Rau*, *Delmas*, *Gay*, *Joly*, *Jeantet*, *Maurice Kempf*, *Lenail*, *Mauries*, *Maurisson*, *Petivier*, colonel *Picot*, *Humbert*, *Ricolfi*, des *Rotours*, *Salers*, *Taurines*, *Thoumyre*, *Vallat*, *Saget*, députés, décide en principe d'appuyer cette proposition de loi qui tend à porter à 800 francs la pension des femmes d'aliénés, tout en faisant remarquer que dès qu'un mutilé 100 p. 100, article 10, est interné, l'Etat retire :

1° L'allocation 5 bis;

2° L'article 10 et laisse ainsi la femme du mutilé avec des ressources par trop modestes. »

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses.

Le trésorier fait part de l'arrivée d'un bulletin de vote portant le nom de Grillet. Le Conseil déclare ce bulletin nul.

Le Conseil est d'avis à l'unanimité que l'« U. A. G. » soit représentée à l'« Office National des Pupilles de la Nation. »

Groupements régionaux.

Le Conseil autorise la création :

1° La Régionale de Bordeaux;

2° La Régionale du Sud-Est;

3° La Régionale de la Section départementale du Finistère (50 aveugles de guerre).

Le Conseil ajourne la formation de la Régionale de l'Est proposée par Bédaride.

Le Conseil adopte la motion suivante :

« Les subventions des Conseils généraux et des Conseils municipaux seront entièrement laissées à la disposition des groupements régionaux ou des sections départementales sans prélèvement d'aucune taxe de la part de l'« U. A. G. »

Nomination d'un membre au Comité d'action.

M. Schepfer est élu membre du Comité d'action.

Lecture de la lettre de Bocquet.

Le Conseil félicite le camarade Bocquet pour son activité et son dévouement constant à notre cause.

La demande du camarade Cohn relative à l'intervention de l'« U. A. G. » pour les faits le concernant tout personnellement au cours d'une réunion électorale, n'est pas prise en considération.

La séance est levée à 17 h. 30.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 1923

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence d'Izaac.

Sont présents : L'Evesque Gaston, Izaac, Chautard, Noireaux, Roy Georges, Favret, Amar, Bardoux, Bertrand, Bois, Courteix, De-

lage, Dufourc, Durat, Goubin, Gudéfin, Malgat, Sainte-Rose, Scapini, Grillet.

Excusé : Arnault.

Assiste à la séance: M. de Traversay, président du Comité d'action.

Le président parle du décès du général Maunoury que tous les aveugles ont appris avec la plus grande émotion. Il rappelle que le général était resté, après sa blessure, le chef aimé et respecté de tous les aveugles de guerre. Il est décidé qu'une délégation de l'U. A. G. ira assister aux obsèques du général; les camarades dont les noms suivent sont désignés : Bertrand, Courteix, Delage, Dufourc, Durat, Grillet, Izaac, Scapini. Une palme de bronze portant ces mots : *L'Union des Aveugles de Guerre au général Maunoury*, sera offerte.

Après échange de vue entre les membres du Conseil d'administration, les camarades Amar, Bois, Favret, Gudéfin, Malgat, sont nommés comme électeurs à l'Office National et à l'Office Départemental des Pupilles de la Nation.

La séance est levée à 16 heures.

SECTION DEPARTEMENTALE DES VOSGES

Compte rendu de la réunion du 15 avril, tenue dans la salle des mariages de la mairie d'Épinal à 14 heures.

Les membres présents ont accueilli avec joie au sein de notre section tous les camarades des arrondissements de Lunéville, Lure, Vesoul et territoire de Belfort qui, en majorité, ont adressé leur adhésion, et de ce fait, la section se trouve grossie de 21 membres adhérents dont nous espérons la présence de tous à notre prochaine réunion. Après un remerciement sincère et enthousiaste adressé à ces nouveaux camarades, la Section fut mise au courant du vœu de l'Union pour la formation du Groupement de l'Est soit : de voir se réunir, les départements des Vosges, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Territoire de Belfort, le Doubs et la Meuse. Après examen sérieux et de vives discussions, la section a décidé ce qui suit :

« Considérant que les sections ou groupements, ayant pour effet de se réunir aussi souvent que possible afin de mieux se connaître et de pouvoir resserrer chaque fois davantage les liens de camaraderie qui nous unissent, que chacun puisse, dans ces réunions, faire entendre sa voix, pour des desiderata ou protestations pour l'amélioration de notre sort commun, nous préférons rester en section et préférons assister per-

sonnellement à toutes nos réunions plutôt que par la voix d'un délégué qui représenterait le département au siège d'un groupement. »

Cette décision prise, nous passâmes à la formation du Bureau. Furent élus : Président, Beda; Trésorière, Mme Coutant; Commissaire aux comptes, Mme Lepage et Mme Ziegler, patronne de la section. Ensuite fut donnée lecture de la situation financière de la section se répartissant comme suit : subvention de l'Union, 25 francs; don de la Présidente des Dames de France d'Epinal, imprimerie Braille, 100 fr. : don anonyme, 50 francs; don anonyme, 25 francs; don anonyme, 25 francs; total : 225 francs avec affectation spéciale, envoi à l'Union, 20 francs, redevance exigée par les règlements intérieurs, frais administratifs, total : 33 fr. 40; en caisse au 15 avril, 171 fr. 60.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents après avoir remercié chaleureusement le Comité du concours qu'il nous apporte, se sont séparés dans l'espoir de se rencontrer le plus prochainement possible et plus nombreux, afin de prouver les liens étroits de camaraderie dont la nécessité devient chaque jour grandissante.

Le président de la Section :
BEDA.

LETTRES DE CAMARADES

Du camarade Guibot Eugène :

Si la lecture en braille est pour nous une grande satisfaction intellectuelle ou une récréation, la téléphonie sans fil peut aussi nous procurer d'agréables moments. En effet, n'est-il pas charmant de recevoir, chez soi, tous les jours, à 17 h. 15 (Emission Radiola), les cours des changes et de la Bourse de commerce suivis d'un concert durant jusqu'à 18 h. 15; par le jeu d'un ou deux boutons de réglage, d'écouter ensuite la tour Eiffel lire le bulletin météorologique et donner aussitôt après un beau concert instrumental et vocal jusqu'à 19 heures? N'est-ce pas infiniment agréable d'entendre, les pieds dans ses pantoufles, assis dans un fauteuil ou même de son lit, la lecture des nouvelles qui paraîtront dans les journaux du lendemain et que tous les soirs à 20 h. 45 Radiola lit à tous ses auditeurs, d'écouter ensuite le concert que la Société Radiola donne jusqu'à 22 ou 23 heures? De suivre les cours d'anglais, d'écouter les conférences, d'entendre les concerts et les pièces de théâtre donnés à la Sorbonne, à la salle Gaveau, à l'Opéra, au Trianon-Lyrique ou à la Gaîté, qui sont transmis plusieurs

fois par semaine par la station de l'Ecole supérieure des Postes et Télégraphes?

Eh bien! tous, chers camarades, nous pouvons nous procurer ce plaisir. Point n'est besoin d'avoir de notions en électricité et surtout point n'est besoin de dépenser des sommes folles : les camarades habitant Paris et dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres de la capitale peuvent, avec un appareil à cristaux coûtant de 70 à 100 fr., recevoir toutes les émissions parisiennes. Avec un appareil semblable, les camarades demeurant dans le même rayon d'une station émettrice (Tours, Lyon, Nice), peuvent jouir des auditions que leur transmettent ces postes. Les camarades demeurant à la campagne, loin d'un centre émetteur, sont évidemment moins favorisés, mais ils peuvent, eux aussi, recevoir dans de bonnes conditions, il leur faudra dépenser davantage et se munir d'un poste à lampes amplificatrices plus compliqué et plus dispendieux.

Il est donc à souhaiter que beaucoup d'entre nous aient un appareil récepteur de téléphonie sans fil, cependant, il faut nous méfier des commerçants qui s'installent un peu partout et qui vendent à des prix exorbitants des appareils fonctionnant plus ou moins bien. Je crois donc utile que les amateurs de sans fil se communiquent entre eux leurs impressions sur les appareils qu'ils emploient et les observations qu'ils ont faites sur leur poste et sur leurs achats, formant ainsi un petit groupement pouvant réagir utilement contre le mercantilisme sans filiste.

Un aveugle peut parfaitement monter lui-même un poste de réception sans avoir besoin de connaissances spéciales. J'ai entièrement monté un poste fonctionnant admirablement et je me mets à la disposition des camarades qui me demanderont des renseignements soit pour le montage des postes à galène ou à lampes, soit pour essayer de démanteler les causes de non fonctionnement des postes qu'ils auraient et dont ils ne seraient pas satisfaits.

Ceux de mes camarades qui voudraient s'initier facilement aux mystères de la T. S. F. peuvent se procurer le numéro de l'*Illustration* du 3 mars; ceux qui voudraient avoir tous renseignements pour le montage et le fonctionnement d'un grand nombre de postes peuvent acheter le livre de M. Ernest Coustet : *Comment installer chez soi la T. S. F. à bon marché?* édition Hachette, prix : 3 fr. 50.

Eugène GUILBOT, 7, avenue de Madrid (Neuilly-sur-Seine).

P.-S. — Je rappelle que les hauts parleurs fonctionnent seulement sur les appareils à lampes (deux au minimum).

Un camarade désirant garder l'anonymat nous a demandé d'insérer le sonnet suivant :

TENEbres

Aveugle, ce nom n'est pas pour ceux qui ne voient plus
Seul, il doit qualifier ceux qui n'ont jamais vu,
Et nos deux mille soldats qui, aux yeux furent blessés,
Ne sont pas des Aveugles, mais des Enténébrés.
Leurs yeux n'ont plus de vie, mais conservent l'image
De tout ce qu'ils ont vu, pour Eux, c'est un mirage,
Leur mémoire se souvient et conserve l'empreinte
Des visages aimés : C'est une Vision sainte.

De notre camarade Héron :

Viv' l'U. A. G.

Viv' l'U. A. G. où règnera concorde,
Amour du droit, amour de l'équité
Où le faiseur, le mendiant, le borgne
Sera exclu à jamais sans regret.
Viv' l'U. A. G., là, pas de politique
Si ce n'est celle de la Fraternité,
Et pour parler à notre République,
Qu'il nous suffise de faire le défilé.
Viv' l'U. A. G., Viv' notre belle France,
Viv' les pensions à un taux bien réglé,
Viv' les braves cœurs qui pleins de souvenance
Avec zèle, aident notr' U. A. G.

P.-S. — Cela peut se chanter et l'air est aussi simple que les paroles.

LEGION D'HONNEUR

Au grade de Commandeur :

Lemordant,

Au grade de Chevalier :

Alibert Fernand-Paul, ex-soldat au 150^e régiment d'infanterie.

Arbaizat Louis-Alphonse, ex-soldat au 176^e régiment d'infanterie.

Arnoux Fernand-Gabriel, ex-sergent au 18^e régiment d'infanterie.

Bardes Cyprien, ex-soldat au 180^e régiment d'infanterie.

Basset Jean-Henri, ex-soldat au 16^e régiment d'infanterie.

Beve Etienne-Jean-Baptiste, ex-soldat au 8^e régiment d'infanterie.

Blaire Julien-Marie-Joseph, ex-soldat au 110^e régiment d'infanterie.

Bobb Léon-Félix, ex-soldat au 1^{er} régiment de zouaves.

Boillot Emile-Séraphin, ex-caporal au 5^e bataillon de chasseurs à pied.

Bony Firmin-Eugène, ex-soldat au 9^e régiment de zouaves.

Bouchet Guillaume, ex-soldat au 1^{er} régiment d'infanterie.

Cabrol Jacques-André, ex-soldat au 253^e régiment d'infanterie.

Chassigny Théodore, ex-soldat au 327^e régiment d'infanterie.

Cordelier Armand, ex-caporal au 109^e régiment d'infanterie coloniale.

Cordon Edouard-Gabriel, ex-soldat au 274^e régiment d'infanterie.

Cornet Joseph, ex-soldat au 170^e régiment d'infanterie.

Fayolle Athanas-Germain, ex-soldat au 279^e régiment d'infanterie.

Ferezou Gabriel-Jean, ex-soldat au 47^e régiment d'infanterie.

Feuillet Antoine-Louis, ex-soldat au 6^e groupe d'artillerie d'Afrique.

Fournier Victor-Charles, ex-caporal au 401^e régiment d'infanterie.

Gaconnier Charles-Joseph, ex-caporal au 171^e régiment d'infanterie.

Gallard Pierre-Marie-Joseph, ex-soldat au 116^e régiment d'infanterie.

Gerbelli Georges-Auguste-Marie, ex-soldat au 2^e régiment de zouaves.

Hamel Jean-Louis, ex-soldat au 167^e régiment d'infanterie.

Jourdain Robert-Louis-Ferdinand, ex-soldat au 36^e régiment d'infanterie.

Juillard Maurice, ex-soldat au 28^e bataillon de chasseurs.

Kidas Mohammed ben Hadj, ex-soldat au 1^{er} régiment de tirailleurs algériens.

Lapoule Gaston-Edouard, ex-soldat au 367^e régiment d'infanterie.

Lartisien Constant-Antoine-Joseph, ex-soldat au 15^e régiment de chasseurs à cheval.

Lebrun Georges-Armand, ex-caporal au 279^e régiment d'infanterie.

Lemire Ernest-Joseph-Lucien-Marie-Martin, ex-soldat au 122^e régiment d'infanterie.

Le Treust Pierre-Marie, soldat au 121^e bataillon de chasseurs à pied.

Marechal Marc-Armand, ex-soldat au 128^e régiment d'infanterie.

Mas Elie-Louis, ex-soldat au 24^e régiment d'infanterie coloniale.

Maurel Zéphirin-Eugène-Louis, ex-caporal au 67^e bataillon de chasseurs à pied.

Michel Adolphe-Louis-Ernest, ex-soldat au 331^e régiment d'infanterie.

Mirailh Pierre, ex-soldat au 34^e régiment d'infanterie.

Moiroud Marius-Prosper, ex-caporal au 3^e régiment de zouaves.

Moteau Jean-Alexandre, ex-soldat au 31^e bataillon de chasseurs à pied.

Notelet Raymond, ex-soldat au 125^e régiment d'infanterie.

Pauvert Pierre, ex-soldat au 1^{er} régiment d'infanterie coloniale.

Pierot Léon-Pierre-Marie, ex-soldat au 354^e régiment d'infanterie.

Pinet Jean, ex-soldat au 7^e régiment de tirailleurs indigènes.

Poezevera Pierre-Louis, ex-soldat au 164^e régiment d'infanterie.

Poulain Emile-Victor, ex-soldat au 35^e régiment d'infanterie.

Prevost Gustave-Vincent, ex-soldat au 154^e régiment d'infanterie.

Renaud Charles, ex-soldat au 123^e régiment d'infanterie.

Serot Pierre-Marie-Méréal, ex-soldat au 64^e régiment d'infanterie.

Simonet Auguste-Louis-François, ex-caporal au 112^e régiment d'infanterie.

Vandenbergue René-Louis, ex-sergent au 126^e régiment d'infanterie.

Vidal Albert-Louis, ex-soldat au 91^e régiment d'infanterie.

LISTE DES AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

Liste des Aveugles du département de la Seine (suite)

MASSELIER (Albert), 13, rue Petion, Paris (11^e).

MASSON (Yves), 41 bis, rue de Chaillot, Paris (16^e).

MATTEI (Charles), 41, rue Saint-Georges, Paris (9^e).

MAUGER (Gaston), 16, rue Nollet, Paris (17^e).

Général MAUNOURY, 4, avenue de Breteuil, Paris.

MAYS (Jean), 6, impasse Gaudelet, Paris (11^e).

MÉDARD (Maurice), 113, rue de Crimée, Paris (19^e).

MEYER (Joseph), 14, rue Daru, Paris (8^e).

MICHON (Louis), 15, rue Véron, Paris (18^e).

MOLUCON (Georges), 18, rue d'Angoulême, Paris (11^e).

MOMBŒUF (Adrien), 2, rue Claude-Pouillet, Paris (17^e).

MONTAGNE (Louise), 192, avenue de Choisy, Paris (13^e).

MONTGERMONT (Lucien), 2 bis, rue Henri-Regnault, Paris (14^e).

MOUGENEL (Jean), 2, rue Jules-Verne, Paris.

MULLER (Georges), 18, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris.

NICOLAS (Alexandre), 26, rue Curial, Paris (19^e).

NICOLAS (François), 30, avenue Vaugirard-Nouveau, Paris (15^e).

NICOLET (Jean), 107, rue Manin, Paris (19^e).

ODOUL (André), 49, rue d'Orsel, Paris (18^e).

PAGET (Maxime), 14, rue Daru, Paris (8^e).

PAPA (Marc), 86, rue des Rigolles, Paris.

PASCO (Alfred), 65, rue Traversière, Paris (12^e).

PASSENAUD (Georges), 14, rue Daru, Paris (8^e).

PELISSIER (Marcel), 19, rue Rollon, Paris (5^e).

PETRUCCI (François), 82, rue de la Folie-Méricourt, Paris (11^e).

PIC (Julien), 127, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).

PICHARD (Auguste), 51, rue des Amandiers, Paris (20^e).

PICHENOT (Eugène), 61, rue Truffaut, Paris (17^e).

PIERRE (Maurice), 41, rue de Lévis, Paris (17^e).

PLETINCKX (Maurice), 14, rue Daru, Paris (8^e).

PLUCHOT (Antoine), 10, rue Lalo, Paris (16^e).

PORTEBOIS (Joseph), 12, rue des Minimes, Paris (13^e).

POT (Edouard), 277, rue Saint-Jacques, Paris.

PRÉVOST (Gustave), 90, rue d'Assas, Paris (6^e).

REGAT (Emile), 1, impasse Lévi, Paris (17^e).

REGUILHEM (Joseph), 16, rue de Meaux, Paris (19^e).

RENAUX (Louis), 18, rue Vavin, Paris (6^e).

RIQU (Elie), 50, avenue des Ternes, Paris (17^e).

RIQUART (César), 52, avenue des Ternes, Paris.

ROBIN (Charles), 49, rue du Chemin-Vert, Paris (11^e).

ROUQUETTE (Pierre), 59, boulevard de Courcelles, Paris (8^e).

ROUVREAU (Gabriel), 10, cité Phalsbourg, Paris (11^e).

ROY (René), 61, avenue de Suffren, Paris (7^e).

ROY (Jean), 14, rue Daru, Paris (8^e).

DE RUPE (Jean), 14, rue Daru, Paris (8°).
SAILLOT (Jean), 20 rue Fontaine, Paris (9°).
SAINTE-ROSE (Eucher), 14, rue Daru, Paris (8°).
SALMON (Victor), 291, rue Lecourbe, Paris (15°).
SALVANES (Léon), 206 bis, quai de Jemmapes, Paris (10°).
SAUTOU (François), 34, rue de Montmorency, Paris (3°).
SCAPINI (Georges), 18, quai du Louvre, Paris.
SCHOETTEL (Alexandre), 175, avenue du Maine, Paris (14°).
SCEBACHER (Albert), 30, rue de Reuilly, Paris (12°).
SEGUIN (Léon), 32, rue Regnault, Paris (13°).
SIMON (Ch.), 41, rue de Maistre, Paris (18°).
SKLARG (Karl), 9, rue Beaujolais, Paris (1^{er}).
STORH, 9, rue des Deux-Gares, Paris (10°).
TEILHET (Théodore), 28, rue Jacob, Paris (6°).
TERRAS (Jean), 60, rue des Meuniers, Paris (12°).
TERRIER (Pierre), 62, boulevard de l'Hôpital, Paris.
THIBAUT (Léonce), 25, rue Aubry-le-Boucher, Paris (4°).
THIERRY (Pierre), 137, rue de Vaugirard, Paris (15°).
THUET (Paul), 18, rue de Gravelle, Paris (12°).
THULLIEZ (Henri), 8, rue Sidi-Brahim, Paris (12°).
TIHON (Pierre), 49, rue Falguière, Paris (15°).
TREMÈGE, 48, rue des Bernardins, Paris (5°).
TRUCHOT (François), 5, place Boulenois, Paris (17°).
VALIENNE (Nicolas), 35, rue Clignancourt, Paris (18°).
VALLADEAU, 11, rue Gossec, Paris (12°).
VALLERY (René), 24, rue Montbrun, Paris (14°).
VAXELAIRE (Lucien), 90, rue Vergniaud, Paris (13°).
VECCHIONE (Antoine), 288, rue Saint-Jacques, Paris.
VENNIER (Jacques), 22, rue de Turin, Paris (8°).
VERON (Félix), 31, rue de la Tombe-Issoire, Paris (14°).
VICTOR (Saint-Yves), 14, rue Daru, Paris (8°).
VIDEMONT (Auguste), 11, rue Christian-Dewett, Paris.
VIGNY (François), 14, rue Daru, Paris (8°).
WAGNER (Jean), 3 bis, rue Jadin, Paris (17°).
WATIER, 26, rue Beauregard, Paris (12°).

Le Gérant : DECOËNE.

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : IZAAC ; vice-présidents : NOIREAUX, ROY Georges.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : L'EVESQUE Gaston.

Membres : MM. AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BOIS, BERTRAND, COURTEIX-DÉLAGE, DUFOURC, DURAT, GRILLET, GOUBIN, GÜDEFIN, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP, LEVEAU, MALGAT, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, SCAPINI, SIGAULT, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAI, Président d'honneur ;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. MEYNADIER, Vice-Président ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;
M. Marcel BLOCH.
Mme BOYLESVE.
Mme BROQUIN.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation
Mlle JALAGUIER.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme Pierre MOURAUX.
M. Joseph ROUX.
M. SCHEPPER.
M. SOLLAR.
D^r SCHNEIDER.
Mme VALTON.
Mme YVES.

COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;
Mme LEYGUES ;
Mme LE TROQUER ;
Mme LHOPITEAU.
Mme J.-L. LEBRETON.
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

Liste des Donateurs

Mlle Griveaud, Nantes, 50 francs. — Mme Fernandez Anchorena, Paris, 100 francs. — M. Ransons, Paris, 200 francs. — M. Henri Marie, Paris, 100 francs. — Pour protection et bonne santé de notre famille, 350 francs. — Anonyme, 585 francs de rente titres divers. — M. Pierre Vincent, Arles, 200 francs. — Mlle Anna Heulard d'Avray, 40 francs. — Mme Allaguiet, Clairvaux (Aube), 10 francs. — Mme Louise Pouilles, Pamiers (Ariège), 10 francs. — Mme Achille Fould, Paris, 100 francs. — M. W. Blumenthal, Paris, 100 francs. — Mme Scheurer, Paris (17^e), 200 francs. — M. Salaun, Quimper, 100 francs. — Mme Etcheberry, Bayonne, transmis par *Les Annales*, 100 francs. — M. Pierre Vincent, Arles, 2^e versement, 200 francs. — Anonyme D. S., N^o 14.705, 50 francs. — Mme Wuillanier-Canel, Montbéliard, 10 francs. — Société Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Princesse de Faucigny Cystria, 200 francs. — M. Louis Rivoire, Pont-de-Bauvoisin (Isère), 100 francs. — Mme Mus, Directrice de l'Institution de Jeunes filles à Hanoï (Tonkin), 990 fr. 75. — Anonyme N^o 14.806, 70 francs. — Mme Gaixet, Annecy, en souvenir de son fils tombé au champ d'honneur, 50 francs. — Mlle François, Nancy, 25 francs. — Mme Forest, 10 francs.

